

- Le Saniterpen Insectes Rampants débusque et détruit les insectes rampants (cafards, fourmis, cancrelats, cloportes, charençons, araignées, punaises). Il rend les lieux impropres à leur colonisation.
- Le Saniterpen Insectes Volants détruit tout insecte volant (mouches, moustiques, guêpes, taons, mites).

### COMPOSITION :

Insectes Rampants	Insectes Volants
Deltaméthrine	Tétraméthrine : 0,33 %
D-Tetraméthrine : 0,07 % (m/m)	Pipéronyl Butoxide : 2,38 %
D-Transcypthénothrine : 0,23 % (m/m)	D-Phénothrine 0,08 %
Solvants	Parfum
Gaz propulseur butane	Gaz propulseur butane

### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

	Insectes Rampants	Insectes Volants
Capacité	1000 ml	1000 ml
Volume net	750 ml	750 ml
Nature du gaz propulseur	Butane	Butane
Parfum	Non parfumé	Lavande



### PROPRIETES :

- **Insectes Rampants** : grâce à l'association des 2 pyréthrinoides les plus efficaces dans leur catégorie, l'une paralysante et l'autre foudroyante, la grande longivité des matières confèrent aux surfaces traitées une protection efficace et durable.
- **Insectes Volants** : formulé à partir d'un pyréthrinolide extrêmement efficace contre les insectes, mais d'une faible toxicité pour les animaux à sang chaud, ce produit a un très bon effet choc sur tous les insectes volants et en assure la mortalité en quelques minutes. Il protège également les plantes d'intérieur contre leurs parasites.

### MODE ET DOSE D'EMPLOI :

- **Insectes Rampants** : pulvériser directement les surfaces où séjournent les insectes, ainsi que leurs lieux de passage (fentes, fissures, plinthes, bas de murs). Bien ventiler après usage.
  - En cas de fortes concentrations d'insectes, procéder à 3 ou 4 applications à 1 mois d'intervalle.
  - Lorsque les insectes combattus ne manifestent plus leur présence, maintenir l'activité destructrice par une application trimestrielle.
- **Insectes Volants** : fermer portes et fenêtres, vaporiser vers le haut de la pièce et de préférence vers les surfaces claires ou lumineuse (plafonds, vitres) pendant 4 à 5 secondes pour 30 m<sup>3</sup>; laisser agir quelques minutes. Bien ventiler après usage. Ne tache pas.

Lorsque des insectes volants ou rampants réapparaissent, renouveler immédiatement la pulvérisation.

Ne pas utiliser ces insecticides sur l'animal et ne pas pulvériser sur et à proximité des animaux à sang froid (reptiles, poissons, grenouilles, ...).

### CONDITIONNEMENTS :

- **Insectes rampants** : aérosol 750 ml : carton de 12 : code produit 5051
- **Insectes volants** : aérosol 750 ml : carton de 12 : code produit 5002

### PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- Extrêmement inflammable • Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme • Conserver hors de portée des enfants • A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C • Ne pas percer ou brûler, même après usage • Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent • Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement • Ne pas fumer • Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée • Bien ventiler après usage • Ne pas jeter les résidus à l'égout • Ne pas respirer les vapeurs • En cas d'ingestion ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette • Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné • Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour ceux pour les animaux • Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation • Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement • Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez bien l'étiquette et les informations concernant le produit



L'obtention de cet écolabel européen consacre notre engagement dans le développement durable par :

- la recherche constante de formulations qui respectent l'Homme et son environnement,
- une conception juste et mesurée basée sur le cycle de vie du produit visant à réduire les ressources utilisées et les impacts sur l'environnement,
- l'utilisation de matières premières naturelles issues, pour l'essentiel, du Pin des Landes dont le massif forestier est géré et renouvelé.



ACTION PIN - 40260 CASTETS des LANDES - France  
Tél. : 05 58 55 07 00 - Fax : 05 58 55 07 07

Internet : <http://www.action-pin.fr> - E-mail : [actionpin@action-pin.fr](mailto:actionpin@action-pin.fr)

